Nations Unies S/2000/674

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 11 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement libanais prie par la présente le Conseil de sécurité de proroger pour une nouvelle période intérimaire de six mois le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui vient à expiration le 31 juillet 2000, en vertu des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, et compte tenu du fait que le maintien de la présence de la FINUL traduit l'engagement de la communauté internationale en faveur du rétablissement de la pleine souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Liban demande la libération des citoyens libanais incarcérés depuis des années dans des prisons israéliennes sans les garanties prévues par la loi et en contravention des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles.

Le Gouvernement libanais saisit cette occasion pour rendre hommage au Commandement, aux administrateurs et aux soldats de la FINUL ainsi qu'aux pays qui fournissent des contingents pour les nobles efforts et sacrifices consentis en faveur de l'application du mandat de la FINUL.

En outre, le Gouvernement libanais souhaite vous exprimer sa profonde reconnaissance pour vos efforts inlassables, qui contribuent à l'utile présence de la FINUL dans le sud du Liban.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Selim **Tadmoury**

00-52759 (F) 120700 120700